

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil dix-neuf, le 04 novembre à 20 heures 30,
En exercice : 18	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 10	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 13	CHAUVET, Maire.
<b>Date de Convocation</b>	<b><u>Etaient présents</u></b> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-
30/10/2019	Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Jean-Marie Torset,
	Mmes Monique Gastellu, Pascale Delarosière, Mrs Arnaud Geurts,
	Mrs Philippe Lemaître, Fabrice Pouilly.
<b>Date d'affichage</b>	<b><u>Absents excusés représentés</u></b> : Mr Etienne Lorenzo pouvoir
30/10/2019	donné à Mr Serge Menu ; Mr David Michel pouvoir à Mr Arnaud
	Geurts ; Mme Katia Bonnefoy pouvoir donné à Mr Jean-Louis
	Ragon.
	<b><u>Absente excusée</u></b> : Mme Lorna Georgopoulos.
	<b><u>Absents</u></b> : Mmes Frédérique Fileppi, Arielle Montoban, Mrs
	François Vidaud, Joachim Florentin.
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mr Serge Menu.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

**Monsieur le Maire** transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 2, nombre de mariages : 0, nombre de PACS : 1, nombre de décès : 0. Le nombre de demandeurs d'emploi 116 au 15 octobre 2019.

### **Remerciements**

La famille de Monsieur Ricardo Martinez remercie la municipalité pour les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors de son décès.

### **Informations diverses**

#### **. Travaux de voirie**

**Monsieur le Maire** informe que les travaux d'assainissement engagés par la Communauté de Communes devaient être entièrement réalisés, devant le parking de la place de la mairie, pendant la période des vacances de la Toussaint. Toutefois, au cours de ces travaux une canalisation d'eau a été cassée retardant la réouverture de la rue ; il a fallu attendre que l'entreprise Véolia finalise les réparations pour reprendre les travaux du réseau d'assainissement, lesquels devraient être terminés d'ici quelques jours sur ce tronçon. Il est vrai que ce retard tombe mal avec la rentrée des classes et la fermeture partielle du parking devant le centre de loisirs mais ce sont les aléas des travaux.

## **D.E.T.R. 2020 – Demande de subvention dans le cadre de travaux d'agrandissement de la cuisine de la cantine du Groupe Scolaire Charles Lecour**

**Monsieur le Maire** expose que la cantine scolaire regroupe les enfants de la maternelle et les enfants de l'élémentaire avec en moyenne 200 repas servis par jour. La cantine a été construite depuis de nombreuses années et il n'était pas envisagé une fréquentation aussi importante. Le réfectoire avait été agrandi mais la cuisine de la cantine est restée comme à sa création. Malgré deux services effectués les jours de fréquentation scolaire, cet endroit est devenu trop insuffisant pour le personnel de restauration, par rapport au nombre de repas journaliers servis. Il est par conséquent souhaitable de procéder à des travaux d'agrandissement de la cuisine de la cantine du Groupe Scolaire Charles Lecour ; cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, dans la catégorie 1 – Bâtiments publics – Construction, extension, aménagement, réhabilitation des écoles (y compris les locaux périscolaires, cantines, voiries et sécurité aux abords), des mairies et des bâtiments annexes des mairies, d'un taux maximum de 80 % du coût HT des travaux, plafonné à 1M€ par opération. Il est proposé d'approuver le programme de travaux d'agrandissement de la cuisine de la cantine scolaire pour un montant maximum de 250.000 € et de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux correspondant à un taux de 80 % du coût H.T. des travaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **D.E.T.R. 2020 – Demande de subvention dans le cadre de la construction d'un vestiaire**

**Monsieur le Maire** expose que l'ancien vestiaire très vétuste situé à côté du stade de la commune d'Oiserry a été démoli. De ce fait, les équipes des sports pratiqués sur le stade se retrouvent sans sanitaire ni de lieu pour se changer. Il est par conséquent souhaitable de procéder à des travaux de construction d'un vestiaire ; cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, dans la catégorie 1 – Bâtiments publics – Construction, extension, aménagement, réhabilitation des écoles (y compris les locaux périscolaires, cantines, voiries et sécurité aux abords), des mairies et des bâtiments annexes des mairies, d'un taux maximum de 80 % du coût HT des travaux, plafonné à 1M€ par opération. Il est proposé d'approuver le programme de travaux de construction d'un vestiaire pour un montant maximum de 200.000 € et de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux correspondant à un taux de 80 % du coût H.T. des travaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** ajoute que ces travaux et ces subventions seront pour la prochaine équipe municipale dont la majorité des membres de cette table ne se représente pas. Toutefois il faut continuer à présenter des projets afin que la commune continue à vivre même si une partie de l'équipe actuelle ne souhaite pas renouveler son mandat.

## Devis pour la révision du P.L.U.

**Monsieur le Maire** expose que le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Oissery a été approuvé par délibération n° 17-39 du conseil municipal en date du 19 septembre 2017. Depuis la mise en place du PLU, plusieurs terrains ont été placés en zone non constructible, car perméables. Un agriculteur a en projet de construire un silo sur un de ses terrains qui, depuis le PLU est en zone non constructible. Pour permettre un changement, il est nécessaire de procéder à une révision du PLU ; le cabinet d'études qui avait préalablement travaillé sur la mise en place du PLU a été contacté pour un devis, lequel est d'un montant de 8.160 €. **Monsieur le Maire** informe que l'agriculteur en question n'a pas réalisé ses travaux d'accès à ses champs pour le transport des betteraves et qu'il n'est par conséquent pas aux normes. Etant le seul demandeur pour cette modification, il serait bien qu'il se mette en conformité avant que la municipalité engage des frais. **Monsieur le Maire** fait procéder au vote concernant le devis présenté par le cabinet DML – sis 9 D, rue Léon Leroyer – 77334 Meaux – d'un montant H.T. de 6.800 € (six mille huit cents euros) soit 8.160 € T.T.C.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité

## Dénomination de la place de la mairie

**Monsieur le Maire** expose que depuis longtemps il souhaite qu'un endroit bien spécifique porte le nom de l'ancien Maire Bernard Bonneville. Au décès du Président Jacques Chirac, la ville de Meaux a renommé la place de l'Hôtel de Ville « place de l'Hôtel de Ville – Jacques Chirac » sans pour autant obliger les riverains à modifier leur adresse car cet endroit reste « place de l'Hôtel de Ville ». C'est la raison pour laquelle en l'honneur de Monsieur Bernard Bonneville Maire de la Commune d'Oissery de 1962 à 2001, il est proposé aux membres présents de nommer la place de la Mairie « Place de la Mairie – Bernard Bonneville ». **Monsieur le Maire** précise que pour permettre la construction de l'actuelle mairie, Monsieur Bernard Bonneville avait été dans l'obligation d'aller jusqu'au conseil constitutionnel.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

**Monsieur le Maire** remercie les membres du conseil municipal. Il ajoute qu'il a l'accord de la famille de Monsieur Bonneville. Une cérémonie inaugurale sera organisée.

## Dénomination d'une salle de la médiathèque

**Monsieur le Maire** expose qu'en l'honneur de Monsieur Alain Sanchez, élu Conseiller Municipal depuis mars 2001, lequel était en charge de la médiathèque depuis son projet de construction, il est proposé aux membres du conseil municipal, de nommer la salle informatique de la Médiathèque « Salle Alain Sanchez ». En effet, Alain Sanchez était « l'homme de l'ombre » ; il s'est occupé de beaucoup de dossiers au sein du conseil municipal et notamment celui de la médiathèque ; il ne faisait jamais parler de lui et malheureusement il nous a quitté beaucoup trop tôt. La médiathèque garde le nom de « L'Ostérathèque » proposé lors d'un concours par un enfant, mais il est proposé de nommer la salle informatique « salle Alain Sanchez » où il y aura un panneau explicatif. Son épouse a donné son accord et nous prendrons le temps d'organiser une cérémonie inaugurale.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## Communauté de Communes Plaines et Monts de France – rapports R.P.Q.S

**Monsieur le Maire** informe avoir réceptionné de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France deux rapports R.P.Q.S. (rapport annuel sur le prix et la qualité du service) approuvés par le conseil communautaire lors de sa séance du 30 septembre 2019. L'un concerne le R.P.Q.S. pour l'assainissement non collectif réalisé en régie sur les communes de Charmentray, Cuisy, Fresnes-sur-Marne, Le Plessis-l'Évêque, Marchémorêt, Montgé-en-Goële, Oissery, Saint-Mesmes, Saint-Pathus et Villeroy et l'autre concerne le R.P.Q.S. pour l'assainissement collectif réalisé en délégation de service public par VEOLIA sur les communes d'Annet-sur-Marne, Cuisy, Fresnes-sur-Marne, Le Plessis-l'Évêque, Marchémorêt, Montgé-en-Goële, Oissery, Saint-Mesmes, Saint-Pathus et Villevaudé. Ces deux rapports doivent être présentés au conseil municipal ; ils sont téléchargeables sur le site <http://www.cc-pmf.fr> – rubrique-3/assainissement.

## Communauté de Communes Plaines et Monts de France – rapport d'activité 2018

**Monsieur le Maire** informe avoir réceptionné de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2018 lequel doit être présenté au conseil municipal en séance public ; il est téléchargeable sur le site <http://www.cc-pmf.fr> – rubrique publications.

## Questions Diverses

. Collecte de sang :

**Madame Bernadette Martinez** Adjointe au Maire en charge des Associations, informe qu'au cours de la dernière collecte de sang organisée sur la Commune par l'E.F.S. le Jeudi 31 Octobre dernier se sont présentés, malgré le long week-end de trois jours, 75 volontaires, 69 ont été prélevés dont 4 nouveaux donneurs. Elle remercie toutes ces personnes.

Les prochaines collectes se dérouleront les :

Mardi 14 avril 2020

Jeudi 30 juillet 2020

Lundi 26 octobre 2020

. Quelques dates à retenir :

**Madame Bernadette Martinez** donne quelques dates à retenir, lesquelles sont :

Samedi 14 décembre à 11 heures : le CCAS organise la remise des colis aux personnes du 3ème âge dans la salle polyvalente, suivi d'un verre de l'amitié

Samedi 21 décembre de 10 heures à 17 heures : la municipalité organise une journée Noël dans la salle polyvalente avec structures gonflables, atelier maquillage, atelier sculpture sur ballon et la présence du Père Noël.

Dans la salle du conseil municipal, une vente de jouets à petits prix dont les profits seront versés au CCAS. Le magasin du Père Noël sera ouvert jusqu'à début janvier.

**Madame Bernadette Martinez** informe que comme tous les ans le Père Noël passera dans les foyers pendant la soirée du Mardi 24 Décembre. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres ; les personnes intéressées devront remettre en mairie le coupon réponse.

**Monsieur le Maire** ajoute que depuis 20 ans il y a environ 3 Pères Noël qui tournent. Les premières personnes qui rendent le coupon sont les premiers servis. Les Pères Noël disponibles environ 3 heures à 3 heures 1/2 pendant la soirée du 24 décembre à partir de 19 heures sont les bienvenus. Merci de bien vouloir vous faire connaître en Mairie. Ce sont de bons moments de solidarité.

. Cérémonie du 11 novembre :

**Monsieur Jean-Louis Ragon** Adjoint au Maire invite tout le monde à la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 pour le 101<sup>ème</sup> anniversaire. Le rendez-vous est fixé place de l'église à 9 heures pour un départ à 9 heures 15.

**Monsieur le Maire** ajoute que les travaux d'accès PMR au cimetière démarrés en début des vacances de la Toussaint ont pris du retard à cause de la pluie. En effet, comme ces travaux consistent en la pose de béton lavé, il ne faut pas qu'il pleuve. Il a par conséquent pris attache auprès de l'entreprise afin qu'elle trouve une solution pour la cérémonie du 11 novembre. Des cailloux vont être mis en attendant que le temps permette à l'entreprise de finaliser les travaux.

**Monsieur le Maire** indique que d'autre part la façade de l'Eglise a été nettoyée. En effet, des travaux sur la façade étaient programmés car des pierres tombaient ; pour ce faire, un échafaudage a été installé. Profitant de cette installation, il a été commandé un nettoyage.

**Monsieur Jean-Louis Ragon** ajoute que la peinture des voûtes est terminée et bien réalisée.

**Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 50.